

DRT

ECRI2110 Introduction à la criminologie

[60h] 6 crédits

Enseignant(s): Marie-Sophie Devresse, Françoise Digneffe (supplée Dan Kaminski), Dan Kaminski
Langue d'enseignement : français
Niveau : cours de 2ème cycle

Objectifs (en terme de compétences)

L'objectif de ce cours est d'introduire, dans une perspective historique, aux grandes questions débattues en criminologie depuis la formation de ce champ de savoir dans les pays occidentaux. Cette introduction transdisciplinaire où se croisent les apports de la médecine, de la psychiatrie, du droit pénal, de la sociologie, de la psychologie et de la philosophie met en évidence les enjeux théoriques, éthiques et politiques des savoirs sur le crime et sur la peine.

Ce cours constitue un ensemble de 60 heures. Compte tenu du fait qu'un certain nombre d'étudiants qui prennent ce cours à option ne suivent que la première partie du cours(30h), on s'efforce de le scinder en deux parties.

Résumé : Contenu et Méthodes

La première partie du cours est essentiellement consacrée aux savoirs sur le crime et la personne criminalisée. Elle est divisée en plusieurs chapitres : le XVIIIe siècle, la naissance des sciences sociales au début du XIXe siècle, le développement de la psychiatrie et enfin, la naissance de la criminologie comme activité spécifique de connaissance à l'époque de Lombroso. La seconde partie s'intéresse plus particulièrement au développement des théories portant sur la réaction pénale. Seront étudiées les théories pénales du XVIIIe siècle (dites "classiques") auxquelles se sont opposées les théories positivistes. On examinera également l'apport des premiers sociologues à la pensée criminologique.

Autres informations (Pré-requis, Evaluation, Support, ...)

Evaluation: Examen écrit (QCM)

Support : Ouvrage en deux volumes. Les livres reprennent la matière enseignée oralement, de telle sorte qu'ils doivent être étudiés pour l'examen. Les transparents et d'autres informations sont disponibles sur i-campus.

Autres crédits de l'activité dans les programmes

CRIM21	Première licence en criminologie	(6 crédits)	Obligatoire
CRIM2MS	Master en criminologie, à finalité spécialisée	(6 crédits)	Obligatoire
CRIM3DA	Diplôme d'études approfondies en criminologie	(6 crédits)	